



Commune de  
**St-Sulpice**

1

**Procès-verbal N° 09/24 de la Séance du Conseil communal  
Mercredi 11 décembre 2024 à 20h00  
Complexe communal du Léman**

2 Présidence : M. Nicolas Guillot  
3 Secrétaire : Mme Anne Kaufmann  
4 Scrutateurs : M. Mark Mc Cormick  
5 M. Stéphane Levy  
6 Huissière : Mme Cassy Paratore

7

8

ORDRE DU JOUR

9

1. Appel

10 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2024

11 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024

12 4. Communication du Bureau et de la Municipalité

13 5. Préavis n° 16/2024 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près Renens –  
14 Secteur 15 « terrains de foot / Praz Véguey » »

15 Discussion et décision

16 6. Préavis n° 18/2024 : « Modification de l'article 15 du règlement communal sur la gestion des déchets  
17 de la commune de Saint-Sulpice »

18 Rapport de la Commission *ad hoc* sur le préavis n° 18/24

19 Discussion et décision

20 7. Rapport au Conseil communal – Réponse au postulat d'Alice Kaeser « Demande d'explications sur le  
21 « comité consultatif » créé pour les parcelles 404 et 652 du Pâqueret »

22 8. Dépôt du postulat de M. Marck McCormick « Jardin FEEDD »

23 9. Préavis n° 17/2024 : « Budget 2025 »

24 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n°17/24

25 10. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

26 11. Propositions individuelles et divers

27

28 Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les  
29 Municipaux, le Bureau vous souhaite une cordiale bienvenue à cette 31<sup>e</sup> séance du Conseil communal de la  
30 législature 2021-2026.

31

1     **1. Appel**

2     **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 29 novembre 2024,  
3 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>1</sup>. Il passe la parole à Mme Anne Kaufmann,  
4 secrétaire, pour l'appel.

5     *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*  
6 *fixée pour l'appel.*

7

Effectif du Conseil :     57

Excusés :                 19     Mmes Aebischer, Micolis, Nussbaumer-Picard, Pojer ;  
MM. Bernasconi, Billeter, Bizzo, Cuere, Decoppet, Delessert, Hostettler,  
Mouvet, Panno, Pietramaggiori, Plass, Salina, Tonascia, Vermeulen, Wirth.

Absents :                 0

Présents :                38

8     L'effectif du Conseil est de 57. Le nombre de membres présents se monte à 38. La majorité absolue est fixée à  
9 20 membres. Le cinquième des membres se monte à 8 membres. Le quorum est fixé à 29 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>2</sup>.  
10 Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont  
11 présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

12     **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2024**

13     **M. le Président** : nous avons 11 points prévus à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-il intervenir ?

14

15     **M. H.-J. Hirsch** demande la modification de l'ordre du jour en plaçant le Préavis n° 17/2024 : « Budget 2025 »  
16 qui est en point 9 et de le mettre en point 6.

17     **M. le Président** : le Bureau avait décidé de placer le budget à la fin pour que les autres points puissent être  
18 décidés plus rapidement et enfin terminer par le budget, en espérant de ne pas dépasser minuit. La demande  
19 est tout à fait valable. Quelqu'un souhaite-il intervenir au sujet de cet amendement ?

20     Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cet amendement à l'ordre sont priés de le manifester en levant leur  
21 carton.

22     **L'amendement à l'ordre du jour est refusé à une large majorité.**

23     Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'ordre du 11 décembre 2024 sont priés de le manifester en  
24 levant leur carton.

---

<sup>1</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

<sup>2</sup> Art. 53 RCC : Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 L'ordre du jour du 11 décembre 2024 est accepté à une large très majorité.

2

3 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024**

4 M. le Président informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /  
5 ou par courrier postal. Il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC). Comme  
6 ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de rectification à formuler sur le  
7 procès-verbal. La discussion est ouverte.

8

9 M. le Président : M. E. Vermeulen m'a demandé les corrections suivantes, que je vous lis :

10

11 A propos de son intervention à la page 21, à la ligne 7, la phrase commence par « ma 2<sup>ème</sup> demande concerne »,  
12 ligne suivante « soit la lettre de M. Veniselos du 30 juillet et le nouveau rapport de rentabilité et plus loin » aux  
13 170 places annoncées dans la lettre », ligne 10 « je demande qu'il soit transmis à notre Président pour qu'il puisse  
14 le mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, ligne 12 « elle a déjà été demandée et j'en ai déjà une copie,  
15 mais je pense qu'il faut la mettre à disposition de tout le monde, et pour le rapport de rentabilité.. »

16

17 Entre les lignes 28 et 29 (toujours page 21), il manque la réponse du Syndic concernant la transmission des deux  
18 documents officiels demandés (lettre + rapport).

19

20 Mme L. De Sousa page 19, ligne 25 « Le trajet en bus a pris 3-4 minutes mais au passage piéton, d'autres  
21 personnes ont dû attendre près de 15 minutes pour traverser » et ligne 28 « Concernant le Serpeliou, je pense  
22 qu'il devrait y avoir un principe d'équité pour tous les partis politiques, par exemple que chacun puisse publier  
23 le même nombre d'encarts d'invitation.

24

25 M. L. Clerc : à la page 13, ligne 27 « pose » à la place de « pause » et la page 20, ligne 13 « cet encart dans le  
26 Serpeliou », ligne 15 « plus humoristique concernant la panne l'électricité ».

27 Mme C. Willi - Municipale : page 16, ligne 10 « ce qu'il s'est passé c'est qu'après l'adoption par votre Conseil du  
28 règlement ce qu'il s'est passé c'est qu'après l'adoption par votre Conseil du règlement ».

29 Mme N. Reichenthal : à la page 15, ligne 22 « les questions qui seront envoyées ».

30

31 Il n'y a pas d'autre intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

32

33 **Le procès-verbal n°08/24 de la séance du 6 novembre 2024 modifié est accepté à la majorité.**

34 Je remercie notre secrétaire, Mme Kaufmann pour la rédaction du procès-verbal.

35 **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

36 **Pour Le Bureau du Conseil :**

37 M. le Président : « Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre. Voici les  
38 événements qui ont rythmés ce début d'hivers, je pense notamment à la fenêtre de l'avent qui a déjà bien

1 démarré, profitez-en ce sont des moments extrêmement sympathiques. Nous avons maintenant 4 points plus  
2 formels à vous transmettre :

3 J'ai le regret de vous informer le départ de notre secrétaire, Mme A. Kaufmann, pour des raisons de santé. Le  
4 bureau regrette ce fait, et remercie madame la secrétaire pour le travail accompli. Celle-ci nous a transmis un  
5 courrier que je vais vous lire :

6 Mme A. Kaufmann souhaite remercier les collaborateurs de la Commune de St-Sulpice avec lesquelles elle a  
7 collaboré ainsi que la Municipalité et les Ressources Humaines. En effet, elle quitte ses fonctions pour des raisons  
8 personnelles et il lui tient à cœur de préciser qu'elle n'a absolument rien à reprocher à quiconque, bien au  
9 contraire. Elle a été extrêmement bien accueillie et accompagnée dans cette nouvelle fonction et estime avoir  
10 eu une grande chance de pouvoir bénéficier d'une telle qualité d'accueil et de compétences.

11 Mme F. Gantin, secrétaire remplaçante, assurera les prochaines séances pendant que le bureau va collaborer  
12 avec les Ressources Humaines de la Commune pour trouver un/e nouveau/elle secrétaire du Conseil. Elle a déjà  
13 travaillé avec nous durant plusieurs mois, et je la remercie pour sa disponibilité.

14 Les prochaines séances du Conseil auront lieu les mercredi 12 février et 12 mars. Concernant l'envoi des  
15 documents pour ces séances, l'envoi sera effectué comme d'habitude une semaine et demie avant la date pour  
16 vous laisser le temps de prendre connaissance des dossiers. Pour ce faire, nous prions les Conseillers souhaitant  
17 déposer des postulats, motions ou autres interventions de nous transmettre les documents en question au plus  
18 tard deux semaines avant la date du Conseil le mardi soir.

19 Le décompte de vos indemnités a pris un peu de retard malheureusement avec la démission de Mme Kaufmann,  
20 et devrait vous être envoyé avant la prochaine séance.  
21

22 Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications.

23 **M. E. Dubuis - Syndic** : Communication sur la renaturation de la Venoge. La Municipalité de Saint-Sulpice a  
24 invité le Canton à venir présenter aux Serpelious son projet de renaturation de la Venoge. La demande a été  
25 acceptée : une séance d'information aura lieu le 21 janvier à 20 heures ici-même dans cette salle du Conseil  
26 communal. Le Canton sera représenté par monsieur Sébastien Beuchat, chef de la Direction des ressources et  
27 du patrimoine naturel de l'Etat de Vaud. Il nous a demandé de faire parallèlement le point sur notre projet de  
28 déplacement des places d'amarrages de la Venoge du côté du port Tissot. Cette partie-là sera assurée par votre  
29 serviteur. Les Serpelious seront conviés à cette séance d'information ces tout prochains jours au moyen d'un  
30 tout-ménage.

31 **Mme C. Willi - Municipale** ma communication de ce soir concerne une annonce de dépassement au poste 74102  
32 Entretien ports et aménagement cours d'eau, compte 3142 002. Ce poste correspond à différents  
33 investissements en lien avec l'entretien des rives du lac. Il comprend notamment divers travaux lacustres comme  
34 le contrôle des bouées (port zone de baignade etc), le nettoyage des plages avec un tracteur, le déblaiement du  
35 port Tissot, les remises en état des pontons pour les usagers du port ou encore les redevances annuelles dues au  
36 canton pour nos plages et ouvrages lacustre.

37 Les charges d'entretien tout public, liées à ce compte approchent les CHF 10'000 par an sur un budget de CHF  
38 40'000 et la commune encaisse environ CHF 34'000 de droit d'amarrage par année. Cette année des réparations

1 non planifiées ont dû être entreprises pour sécuriser l'accès à certaines places de port à la Venoge, comme  
2 annoncé dans ma communication du 15 mai. Nous avons entrepris ces travaux en novembre et allons dépasser  
3 le budget de 20% environ (réparations facturées le 25.11 pour un montant de 24'000). Le budget annuel alloué  
4 était de 40'000, nous avons un dépassement à ce jour de CHF 8'520.

5 **Mme A. Merminod - Municipale** j'ai trois communications à vous faire ce soir. La première est au sujet du TKM.  
6 Je pense que vous avez été nombreux à lire les articles parus dans la presse à ce sujet. Je tiens à vous dire qu'au  
7 moment de la préparation et de la votation du renouvellement de la convention entre les communes et le TKM,  
8 on ne connaissait pas les problèmes évoqués dans la presse.

9 Il n'y a rien de pénal qui est reproché à M. Porras. On lui reproche des propos blessants, voire humiliants. M.  
10 Porras est tout le temps sur le front, s'il n'est pas en tournée, il est au théâtre et accueille les gens avant et après  
11 les spectacles. Il travaille de longues heures et est très exigeant. C'est aussi ce qui lui a permis de présenter des  
12 spectacles de la qualité que nous connaissons. Les acteurs et aussi tout le personnel technique ne pouvaient pas  
13 suivre le rythme et travailler autant. Mais cela n'excuse pas pour autant les propos blessants.

14 Le Président du Conseil de fondation va rencontrer tout prochainement le syndicat. Le Conseil de fondation se  
15 réunit encore une fois le 20 décembre. Je vous tiendrai informé de la suite. Ma deuxième communication porte  
16 sur le centre de jeunes qui a ouvert en septembre. Depuis son ouverture le 20 septembre 2024, 39 enfants et  
17 adolescents sont inscrits pour l'année scolaire 2024-2025. En saison estivale, la tranche horaire la plus fréquentée  
18 était entre 16h00 et 20h00. Actuellement, les enfants partent généralement entre 18h00 et 18h30. Les enfants  
19 ont la possibilité de faire différents jeux, ping-pong, jeux de société, air-hockey, etc... Un règlement a été  
20 rapidement mis en place concernant la Switch, le but étant de valoriser les échanges entre eux et avec les  
21 éducateurs.

22 Une première soirée à thème a été organisée lors d'halloween, avec une participation de 26 jeunes. Les jeunes  
23 ont donné de bons retours. Cette soirée avait été préparée avec eux. Une seconde soirée d'animation aura lieu  
24 ce vendredi avec le thème de Noël, chocolats chauds, atelier de chocolat, crêpes feront partie du programme  
25 ainsi qu'un karaoké.

26 Le centre de jeunes trouve son public et répond à une demande souvent répétée de nos jeunes. Des liens de  
27 confiance entre les éducateurs et les jeunes se créent. Ils ont un endroit où se rencontrer, un lieu qu'ils ont aussi  
28 aider à aménager. On se réjouit de continuer à développer ce projet.

29 Ma dernière communication porte sur l'exposition qui a lieu au centre 52 jusqu'à dimanche. Durant l'année 2024,  
30 la commune a collaboré avec la fondation Homme et Nature. Trois ateliers se sont tenus à St-Sulpice. Ils ont  
31 offert aux Serpelious une occasion de regarder d'un œil neuf leur commune. Le thème était chaque fois différent.  
32 Les participants ont pris des photos et une photographe professionnelle, qui a accompagné chaque groupe, a  
33 choisi les photos et préparé l'exposition. Demain une fenêtre de l'Avant y est organisée. Elle est ouverte à tous  
34 et on se réjouit de vous y rencontrer.

1 **M. R. Piller - Municipal** : le vendredi 29 novembre la Municipalité a reçu un courrier de M. D. Conde, chef de  
2 service du service de l'aménagement du territoire l'informant de son désir de quitter ses fonctions après 10 ans  
3 au sein de la commune de St-Sulpice. M. Conde nous quittera le 28 février pour un changement de cap  
4 professionnel. En mon nom et celui de la Municipalité nous pouvons que le remercier pour tout ce qu'il a  
5 accompli avec professionnalisme et rigueur. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.  
6 La mise au concours pour un nouveau chef de service a déjà été mise en ligne et ce jusqu'au 15 janvier.  
7 Cependant, au 1er janvier, le Service de l'Aménagement du Territoire pourra bénéficier des compétences de M.  
8 Allaz lequel à un Master en développement territorial, droit de la construction, de l'environnement de la  
9 mobilité, d'urbanisme et de gestion de projet et aura la fonction d'adjoint du chef de service. Je vous remercie.

10 **M. le Président** : lors de la dernière séance, la Municipalité nous a parlé du recrutement d'une nouvelle équipe  
11 dans son secrétariat municipal et nous avons le plaisir de les avoir dans le public ce soir, Mme Decré, secrétaire  
12 municipale et Mme Favre, secrétaire municipale adjointe. Je les remercie d'être là ce soir.

13

14 **5. Préavis 16/2024** Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près Renens –  
15 Secteur 15 « terrains de foot / Praz Véguey »

16 **M. Le Président** : vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission d'épuration qui date du 11  
17 novembre. M. Hostettler, rapporteur de la Commission étant excusé, je passe la parole à M. Chappuis, Président  
18 de cette Commission pour la lecture des conclusions :

19 **M. O. Chappuis** En conclusion de ce qui précède, la Commission reconnaît la pertinence des travaux demandés  
20 par le présent préavis.

21 C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission permanente d'épuration vous propose, Monsieur  
22 le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions  
23 suivantes :

24 **Le Conseil communal de St-Sulpice**

25 - Vu le préavis municipal 16/2024 ;

26 - Oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;

27 - Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

28 **Décide**

29 D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur  
30 Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz  
31 Véguey ».

32 1. D'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme  
33 de Fr. 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

1 **M. Le Président** : la Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ? La Commission d'épuration a-t-elle quelque  
2 chose à ajouter ? La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

3 Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis n° 16/2024 sont priés de le manifester en levant leur  
4 carton.

5 Les résultats sont les suivants : **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

6

7 **6. Préavis 18/2024** « Modification de l'article 15 du règlement communal sur la gestion des déchets  
8 de la commune de Saint-Sulpice ».

9 **M. Le Président** : vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission ad hoc du 22 novembre. M.  
10 Vermeulen, rapporteur de la Commission étant excusé, je passe la parole à M. Knüsel, Président de cette  
11 Commission pour la lecture des conclusions :

12 **M. D.-A. Knüsel** : en conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames  
13 et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

14 **Le Conseil communal de St-Sulpice**

15 - vu le préavis municipal n° 18/2024 relatif à la modification du nouveau règlement sur la gestion des déchets ;

16 - ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

17 - attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

18 **Décide**

19 1. d'approuver les modifications proposées à l'article 15, alinéa 4, Mesures d'accompagnement du  
20 nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

21 **M. Le Président** : M. Knüsel avez-vous quelque chose à rajouter ? la Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?  
22 J'ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

23 Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis n° 18/2024 sont priés de le manifester en levant leur  
24 carton.

25 Les résultats sont les suivants : **le préavis est accepté à une très large majorité.**

26

27 **7. Rapport au Conseil Communal - Réponse au postulat d'Alice Kaeser « Demande**  
28 **d'explications sur le « comité consultatif » créé pour les parcelles 404 et 652 du**  
29 **Pâqueret** »

30 **M. le Président** : vous avez pu prendre connaissance de cette réponse, la Municipalité a-t-elle quelque chose à  
31 ajouter ? Mme Kaeser a-t-elle quelque chose à ajouter ? J'ouvre la discussion sur la réponse à ce postulat.

1 **M. C. Lehmann** : un des premiers intéressés était l'EPFL.

2 **M. E. Dubuis - Syndic** : l'EPFL n'était pas intéressée. Les acteurs intéressés étaient des sociétés privées qui  
3 avaient d'énormes moyens et nous n'avions pas de raison de leur faire des cadeaux financiers, raison pour  
4 laquelle nos attentes financières étaient assez élevées à leur égard.

5 La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

6 Le Conseil prend donc acte de la réponse de la Municipalité et la remercie pour celle-ci.

7

## 8 **8 Dépôt du postulat de M. Mark Mc Cormick « Jardin FEEDD »**

9 **M. le Président** : vous avez pu prendre connaissance de ce postulat, le dépositaire a-t-il quelque chose à ajouter ?

10 **M. M. Mc Cormick** : l'idée de mon postulat vient de ma conviction que la qualité de l'alimentation est un élément  
11 déterminant dans la qualité de vie et je souhaite également soutenir la stratégie cantonale de promotion des  
12 produits locaux et de saison dans la restauration collective et pour rappel, le fond est destiné pour soutenir une  
13 alimentation locale et biologique et l'objectif de ce postulat n'est pas de créer des parcelles individuelles, le but  
14 est de s'organiser de sorte que les produits du jardin s'intègrent dans le réseau cantonal existant. Je vous invite  
15 à donner à la Municipalité l'opportunité de proposer un projet approprié, voir un préavis.

16 **M. le Président** la Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

17 **Mme A. Merminod - Municipale** : je vous remercie pour ce postulat qui est intéressant et généreux et qui répond  
18 effectivement à une partie de l'article 11. C'est un postulat qui fait rêver mais qui laisse quand même la  
19 Municipalité perplexe en cette période de restriction budgétaire, la mise en place de ce postulat ne peut pas être  
20 faite que par des bénévoles, on devrait avoir plus de monde pour traiter de tout cela, la distribution de nourriture  
21 est quelque chose de sérieux, en particulier quand c'est destiné à des écoles, à des UAPE et à des garderies. La  
22 qualité de la nourriture est déjà très surveillée et le local est déjà mis en avant dans notre nourriture. Je tiens à  
23 dire que nous avons des jardins communaux situés à côté de la parcelle en question, l'association Bio Jardin  
24 regroupe une quarantaine de membres, formés de familles, de jeunes et de moins jeunes, de nouveaux habitants  
25 de St-Sulpice et des habitants plus anciens et c'est une association qui marche très bien et qui peut être bénévole.  
26 En revanche, voir aussi large que le préavis le propose, je ne pense pas que cela puisse n'être que bénévole et  
27 utiliser l'argent du fond voudrait dire que l'on ne fait plus grand-chose d'autre, à part de s'occuper de la ferme.

28 **M. M. Mc Cormick** : concernant le fond, l'argent vient du fond et l'usage de cet argent est bien défini. Le poste  
29 qui a obtenu le plus d'argent c'est la pose de 16 panneaux photovoltaïques sur des maisons individuelles. Ce  
30 que je propose bénéficie à beaucoup de monde et ce que l'on fait, c'est de donner de l'argent à 16 particuliers.  
31 Je pense que c'est un meilleur usage de cet argent, de créer des jardins. Je connais le jardin dont vous avez parlé,  
32 ils sont d'accord avec mon postulat.



1 **M. le Président** : la Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ? J'ouvre la discussion sur le postulat.

2 **M. R. Pache** : heureusement que le titre c'est postulat car à la lecture du texte, il contient des injonctions et c'est  
3 plutôt une motion. Je me demande pourquoi alors qu'il y a déjà des jardins, nous mettrions une autre structure  
4 pour faire la même chose ? Si ce texte était renvoyé à la Municipalité, il n'y aurait absolument pas  
5 d'implémentation puisque la Municipalité demandera un rapport mais je ne suis pas sûr qu'on en arrive jusque-  
6 là. J'aimerais que l'on traite l'acceptation « non » ce soir.

7 **M. le Président** : avant de traiter l'acceptation ou non, un cinquième des membres demande-t-il le renvoi en  
8 Commission ? Je constate que tel n'est pas le cas.

9 Les Conseillères et Conseillers qui souhaitent accepter le renvoi en Municipalité de ce postulat, sont priés de le  
10 manifester en levant leur carton.

11 Les résultats sont les suivants : **Le Conseil décide de ne pas prendre en considération ce postulat**  
12 **qui est donc classé.**

13

## 14 **9 Préavis municipal n°17/24 relatif au budget 2025**

15 **M. le Président** vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances du  
16 28 novembre 2024. Je passe donc la parole à Mme Lyonette, rapportrice pour la lecture des conclusions :

17 La CoGeFi vous propose donc ces 26 amendements, qui ne résolvent certes pas le problème, mais permettent  
18 au moins de réduire le déficit du budget de plus de 10%. C'est à 6 voix pour et 1 voix contre, que la CoGeFi vous  
19 recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la  
20 décision suivante :

### 21 **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- 22 • Vu le préavis municipal n° 17/24,
- 23 • Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- 24 • Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### 25 **Décide**

26 D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2025, tel qu'amendé ainsi que les budgets des  
27 Ententes intercommunales chalet « les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usagées de la Mère et de  
28 la Sorge et service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours SDIS Chamberonne.

29 **M. le Président** : est-ce que la Commission a quelque chose à rajouter ?

30 **Mme N. Reichenthal** : il y avait une erreur de frappe sur la fin du rapport : le préavis 17/2024 et on a oublié les  
31 budgets des Ententes intercommunales.

32 **M. E. Dubuis - Syndic** : je me permets en préambule de vous décrire la méthode que la Municipalité a utilisée  
33 pour réaliser ce budget. Ce budget compte un millier de lignes. Comme il est impossible de savoir exactement  
34 comment vont se passer les 365 jours de l'année 2025 sur chacune de ces 1000 lignes, la Municipalité a suivi

1 deux pratiques qui sont hautement conseillées dans le domaine des finances publiques. La première de ces  
2 bonnes pratiques est la prudence. Cette prudence consiste à surestimer les charges et à sous-estimer les revenus.

3 Il est plus facile de faire le contraire, d'embellir la réalité. Mais il est plus responsable de prévoir que de mauvaises  
4 surprises vont survenir durant l'exercice. La Municipalité a choisi la responsabilité. La deuxième bonne pratique  
5 est la rigueur. Surestimer un peu les charges permet à la Municipalité de respecter les autorisations fixées par le  
6 Conseil communal même lorsque des imprévus surviennent. A l'inverse, estimer les charges sans prévoir de  
7 mauvaises surprises condamne la Municipalité, en cas d'imprévu, à rester passive ou à dépasser des autorisations  
8 accordées. La Municipalité ne désire pas en arriver là. Elle ne désire ni rester passive devant les imprévus, ni  
9 dépasser les autorisations accordées. C'est pourquoi elle vous propose un budget réaliste, qui anticipe non  
10 seulement les dépenses prévisibles mais aussi des imprévus. Et tant mieux si le budget s'avère finalement trop  
11 pessimiste ! Un budget trop pessimiste vaut beaucoup mieux qu'un budget trop optimiste.

12 **Mme N. Reichenthal** l'argumentaire pour l'acceptation du budget : l'augmentation des charges sans mis en  
13 œuvre de démarches concrètes pour générer de nouveaux revenus, représente un risque que la CoGeFi ne  
14 souhaite pas cautionner sans réserve.

15 L'analyse comparative des comptes 2023, des budgets prévisionnels 2024 et 2025 et en l'absence d'une  
16 comptabilité intermédiaire 2024 révèle une tendance préoccupante.

17 - Une surestimation des charges systématique

18 - Une sous-estimation des revenus et un manque de priorisation en faveur d'un équilibre budgétaire ou d'une  
19 maîtrise de la capacité d'auto-financement de la commune.

20 Les promesses d'un rééquilibrage financier reposaient principalement sur la modification attendue de la  
21 péréquation en notre faveur. Maintenant que la baisse de péréquation s'est avérée moindre que prévue, la  
22 CoGeFi aurait voulu voir d'autres perspectives pour équilibrer les comptes et dégager une marge d'auto-  
23 financement. Dans ce contexte, la CoGeFi appelle à un budget plus strict et rigoureux, aligné sur les moyens réels  
24 de la commune, évitant les réserves systématiques. La CoGeFi avait envisagé plusieurs options.

25 - Demander une réduction unilatérale des dépenses en appliquant un pourcentage fixe

26 - Proposer une diminution des services à la population

27 - Procéder à un examen approfondi des réserves allouées à des mandats externes

28 C'est sur ces points que nous avons proposés des amendements.

29 Par ailleurs, les charges salariales ont fortement augmenté sans toutefois atteindre l'un des objectifs recherchés  
30 par le nouveau règlement du personnel, réduire le taux de turn-over. Celui-ci demeure élevé, ce qui montre que  
31 les effets attendus n'ont pas été obtenus. Pour mémoire, par rapport au budget, nous avons une augmentation  
32 entre 2024 et 2025 de 37% de la masse salariale, sans la petite enfance et de 42% d'autres charges maîtrisables.  
33 La péréquation positive prévue était de 2 millions et l'attendue était de 1 million.

34 L'argumentaire pour vous demander d'accepter le budget 2025, c'est que la CoGeFi a décidé d'accepter à la  
35 majorité le budget 2025 malgré l'augmentation systématiques des charges de la part de la Municipalité. Bien  
36 qu'elle déplore clairement cette démarche malheureuse, elle ne souhaite pas freiner l'avancement des projets  
37 durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et espère voir des comptes meilleurs que prévu.

1 **M. le Président** : avant de continuer, je vois que la CoGeFi présente un total de 26 amendements. J'ouvrirai la  
2 discussion point par point sur les amendements et les ferai voter au fur et à mesure. Puis nous passerons au  
3 préavis lui-même, discussions et votes.

4 **M. L. Clerc** : il y a des membres du public qui ne sont pas assis au fond de la salle et c'est pourtant inscrit dans le  
5 règlement.

6 **M. F. Krafft** : vous me direz si mon intervention est bien ordonnée, j'aimerais proposer une non-entrée en matière  
7 pour le budget 2025 et vous exposer les raisons, bien sûr soumettre au vote et si cette intervention est  
8 judicieusement et techniquement bien placée par rapports aux discussions et prises de parole.

9 **M. le Président** : oui c'est bien placé parce qu'au début des discussions. C'est le moment pour placer une motion  
10 de non-entrée en matière.

11 **M. F. Krafft** :

12 Au vu :

13 - du budget 2025 planifiant un déficit de CHF 2'800'000.-,  
14 - de la connaissance des comptes réels 2023 (déficit de CHF 480'000.-),  
15 - de la connaissance des comptes réels 2023 (déficit de CHF 1'348'000.-),  
16 - de la connaissance des comptes réels 2021 (excédent de CHF 258'000.-),  
17 - de la connaissance des comptes réels 2020 (déficit de CHF 1'440'000.-),  
18 - de la section 6. Investissements (cf. Annexes),  
19 - de la section 7. Appréciation (cf. Annexes),

20 En l'absence aussi d'un plan financier à 3, 10, 15 ans qui démontre des finances maîtrisées et seines et malgré  
21 les vœux des membres de la CoGeFi depuis de nombreuses années, depuis 2020 des vœux, des souhaits, de plans  
22 financiers, approbation des comptes, restés sans réponse. On peut attendre longtemps. Je vous demande où est  
23 la limite de déficit ?

24 En tant que Conseiller communal, j'utilise ce contre-pouvoir de façon positive, constructive, je vous rappelle que  
25 j'avais voté pour l'impôt supplémentaire qui est passé au Conseil communal en 2022. Les raisons principales pour  
26 une non-entrée en matière sont les suivantes, il y a 7 raisons.

27 Cela donne un espace-temps supplémentaire à la Municipalité pour réviser le budget 2025 de façon significative.  
28 Effectivement, quand on est dans un préavis on a des délais, questions-réponses avec les Commissions, les  
29 ressources ne sont pas toujours disponibles. Je remercie le travail de la Municipalité, du boursier, de la CoGeFi,  
30 des Conseillers communaux, il y avait énormément de questions, cela montre que les gens s'intéressent.

31 C'est de planifier un défi extrême, non justifié par le réel récent. Ce n'est pas sérieux. Le réel récent est beaucoup  
32 plus favorable.

33 Les contraintes 2025 sont probablement meilleures que le budget.

34 Les revenus fiscaux 2025 sont sous-estimés. Ne pas entrer en matière permettrait à la Municipalité de réviser  
35 cette prévision. Cela crée des effets yoyo qui pèjore le budget 2025 et potentiellement le budget 2026.

1 Le Conseil communal ne doit pas donner l'autorisation de dépenser à tout va. Si nous approuvons ce budget avec  
2 un déficit de 2,8 millions, en cas d'imprévu on donne le droit d'un déficit de 2,8 millions. En tant que bon père  
3 de famille, est-ce que vous feriez cela avec vos enfants ? Le plan d'investissement n'est pas en adéquation avec  
4 le déficit budgétaire et le déficit réel des dernières années. Nous allons faire des déficits pendant les 5 prochaines  
5 années jusqu'à ce que l'on augmente enfin le taux d'impôts.

6 La Municipalité devra revenir devant le Conseil communal courant 2025 en cas d'imprévu. Quand on dit crédit  
7 supplémentaire compensé ou non. C'est au Conseil communal d'approuver toute demande de crédit  
8 supplémentaire. Le budget est par service, par compte. Sur des dépenses non réalisées, la Municipalité ne peut  
9 pas arbitrer elle-même et transférer les montants d'un compte à un autre, d'un service à un autre.

10 Cette non-entrée en matière n'est pas une agression contre la Municipalité, ni accusateur, ni partisan, je remercie  
11 beaucoup la Municipalité, la CoGeFi, les Conseillers communaux pour le travail, je laisse la démocratie opérer.  
12 En tant que Conseiller communal, je me suis senti le devoir de suggérer cette non-entrée en matière, que j'aurais  
13 préféré mettre sous forme d'amendement mais pour faire un amendement il aurait fallu que je sois capable de  
14 faire moi-même beaucoup de calculs que je ne peux pas faire. Je laisse la responsabilité et la liberté à la  
15 Municipalité de faire ces calculs.

16 **M. le Président** merci M. F. Krafft, je prends note que vous demandez une discussion sur la non-entrée en  
17 matière vis-à-vis de ce préavis. J'ouvre donc la discussion sur le sujet.

18 **M. E. Dubuis - Syndic** nous le savons tous, la situation financière de la commune est difficile. Je comprends  
19 l'envie de M. Krafft de rejeter un budget qui est déficitaire. Mais un tel refus ne règlera rien, au contraire. Il  
20 nuira à l'image de la commune. Il nuira à la situation du personnel communal. Il nuira aux services rendus à la  
21 population. Est-ce que c'est cela que nous voulons ? Est-ce que nous voulons nuire à la commune de toutes ces  
22 façons ? M. Krafft souhaite augmenter les recettes. Là aussi nous le souhaitons tous, évidemment mais ce n'est  
23 pas un refus du budget qui augmentera les recettes. Il y a des pistes d'amélioration des recettes, il en existe  
24 plusieurs, on en a discuté ici, il y a des possibilités notamment dans le domaine immobilier mais cela demande  
25 du temps, cela ne peut pas se faire d'un coup de baguette magique en quelques mois.

26 **M. R Pache** : tout en débattant sur l'entrée en matière ou pas, il me semble que par voie de motion d'ordre je  
27 demande 5 minutes de pauses pour que les groupes puissent se réunir et discuter de la politique à adopter.

28 **M. Gyax** : j'ai une question qui s'adresse à la Municipalité. Nous avons devant nous un rapport de la CoGeFi  
29 avec 26 propositions d'amendement. Avant de décider d'une non-entrée en matière serait utile de savoir si  
30 certains de ces amendements sont acceptés par la Municipalité et si oui, lesquels ? Ce cette manière, on pourra  
31 prendre en connaissance de cause un avis de non-entrée en matière si ça s'impose.

32 **M. E. Dubuis - Syndic** : la Municipalité a regardé ces amendements avec beaucoup d'intérêt. Elle pense en  
33 accepter sans autre certains mais en contester d'autres. Si vous voulez que je fasse l'énumération de ces  
34 amendements je peux le faire, il y en a 26 ce sera un peu long. On en contestera à peu près un tier.

1 **M. le Président** : j'accorde 5 minutes de pause. Il est 21h07, la séance reprendra à 21h12.

2 **M. le Président** : nous étions à un début de discussion sur la question d'entrer en matière ou non sur le préavis  
3 lui-même. J'ouvre la discussion sur le sujet.

4 **Mme E. Lyonette** : j'aime l'idée d'entrée en matière car je pense que c'est la démocratie d'avoir un débat. Il n'y  
5 a aucune raison de ne pas avoir ce débat et d'entendre les arguments. On peut être punitif mais je pense qu'il y  
6 a d'autres options.

7 **M. H.-J. Hirsch** : je voulais justement dire que je considère que la proposition de non-entrée en matière surtout  
8 dans ce cas-là, n'est pas du tout punitive. Elle est au contraire courageuse, elle est constructive et je tiens à  
9 rappeler que c'est le rôle de notre Conseil d'apporter une réflexion critique aux projets qui nous sont proposés  
10 et le projet du budget c'est un des principaux projets chaque année sur lequel nous devons nous prononcer. La  
11 plupart du temps on discute c'est à chaque fois un grand débat et à chaque fois on finit par approuver. On  
12 arrive quand même dans une situation où les conditions cadres sont en train de changer parce qu'il ne reste  
13 plus grand-chose de la trésorerie, on est sérieusement en train de considérer l'endettement de notre  
14 commune pour non seulement financer des projets qui devraient idéalement faire des investissements pour  
15 avoir des retours sur investissement ultérieurs, donc investir de l'argent qu'on emprunte pour que ça génère  
16 davantage ultérieurement. Là en l'occurrence je n'entends pas de ces projets. On est en train de nous endetter  
17 pour boucher les trous des liquidités pour créer ce qui est perçu comme une solution mais ce n'est pas la  
18 résolution du problème. Ce n'est pas du tout punitif de refuser cette entrée en matière parce que cela permet  
19 justement de changer les choses. Cela fait des années que nous allons dans cette direction. Chaque année la  
20 CoGeFi émet des vœux, des propositions et maintenant 26 amendements pour améliorer la proposition qui  
21 finalement on le sait, cela ne va pas changer le fond des choses et on va vers la dette. C'est dépenser de  
22 l'argent qui appartient aux futures générations et je ne suis pas d'accord pour le ménage courant. Je vous prie  
23 de bien vouloir considérer la non-entrée en matière.

24 **Mme A. Kaeser** : j'entends la demande de M. Kraft comme une façon de dire que l'on va prendre nos  
25 responsabilités et on doit dire à la Municipalité qu'on n'est pas contents de cette façon d'être trop large au  
26 budget et attendons quelque chose de plus proche de la réalité et pas de dire à la Municipalité qu'elle a mal  
27 fait son travail. Par contre, je ne suis pas d'accord avec la façon de le faire parce que si on n'entre pas en  
28 matière, cela veut dire que le budget de l'année passée s'applique et il me semble que cela pose problème sur  
29 toutes les ententes communales. Il faut être conscient des implications en cas de refus du budget dans son  
30 ensemble.

31 **M. S. Bocchetti** : pour moi ce n'est pas du tout punitif le fait de ne pas entrer en matière. Faire un budget est  
32 un exercice très compliqué et je remercie la Municipalité pour l'exercice qu'elle a fait jusque là et c'est un  
33 problème de philosophie avec ce budget. Cela paraît paradoxal, ce n'est pas les 2 millions que l'on perd qui  
34 pose problème, pour moi c'est le manque d'histoire qu'il y a autour pour comprendre la direction pour avoir  
35 un cap pour l'année prochaine et pour les suivantes. Perdre de l'argent une année cela peut arriver, si c'est un  
36 investissement cela se justifie, cela permet de construire le futur, mais simplement avoir un budget déficitaire

1 parce que l'on met « du gras » sur chaque poste, n'est pas un bon exercice. La prudence veut dire faire  
2 attention aux dépenses. Un budget c'est une planification et je sais que M. le syndic vous ne l'entendez pas  
3 dans ce sens-là. On ne vous demande pas d'être juste à 100%, on ne vous demande pas d'avoir une boule de  
4 cristal sur tout ce qui peut arriver et que l'on ne peut pas exactement prédire mais on vous demande de  
5 planifier. Churchill disait « la planification est tout, le plan n'est rien ». Finalement, ce n'est pas une question  
6 d'avoir le plan parfait mais d'y avoir réfléchi, d'avoir un raisonnement qui permet à nous tous de venir dans le  
7 pari que vous faites et par la suite, de vous soutenir également lorsque le pari ne se réalise pas. Il me manque  
8 cette vision, cette stratégie globale de dire que l'on n'a pas ajouter de façon mécanique X pourcent sur chaque  
9 poste mais on en a revu certains et on a augmenté d'autres. A mon avis, les amendements ne font pas l'affaire  
10 non plus. La non-entrée en matière est plutôt une occasion et je me rends tout à fait compte des  
11 conséquences, ce n'est pas paisible de travailler dans une commune qui n'a pas d'objet approuvé, ce n'est pas  
12 du tout punitif mais c'est une occasion que l'on se donne pour pouvoir retravailler dans cette optique-là, le  
13 budget et la planification pour les années à venir et dans ce sens-là, j'encourage tant le Conseil que la  
14 Municipalité à regarder une éventuelle non-entrée en matière.

15 **M. M. Hauschild** : je pense que nous avons tous la même responsabilité qui est que la commune et les  
16 habitants puissent aussi l'année prochaine fonctionner. Le budget est absolument nécessaire pour faire ceci et  
17 cela reste un budget. Est-ce que vous pouvez nous rappeler les conséquences de notre décision pour que l'on  
18 puisse la prendre avec la même responsabilité qu'on va ensuite voter sur le fond qui est le budget.

19 **M. le Président** : nous demandons à la Municipalité quelles seraient les conséquences s'il n'y avait pas d'entrée  
20 en matière sur le sujet ?

21 **M. E. Dubuis - Syndic** : si le budget ne devait pas être accepté, cela ralentirait la marche de la commune et  
22 ralentirait et péjorerait les services rendus à la population. On devrait reprendre le budget 2024 mais il n'est  
23 pas suffisant dans un certain nombre de domaines. Je vous rappelle que le service enfance et jeunesse a été  
24 augmenté de 50% en 2023 mais qu'en 2024, comme l'augmentation de ce service ne commençait qu'en août,  
25 le Conseil communal avait décidé de ne pas faire cette augmentation sur toute l'année mais sur 5 mois, cela  
26 veut dire que cette année on n'aura plus de quoi payer suffisamment le service enfance et jeunesse. Il y a  
27 toutes sortes de problèmes de ce genre qui se poseront, pour le personnel à qui on a promis des annuités selon  
28 le règlement du personnel qui a été accepté ici, les indexations ne seront pas reçues, etc... Un nouveau budget  
29 ne pourra pas être très différent du budget actuel. Refuser le budget actuel ne changera rien. Cela ne changera  
30 pas les finances de la commune. On peut vous présenter un autre budget. On peut raboter toutes sortes de  
31 coûts. On peut augmenter par exemple les revenus attendus. Je vous rappelle que les revenus d'impôts  
32 attendus dans le budget 2025 ont été basé sur une méthode qui desserve ce budget. Mais changement de  
33 méthode ne changera rien à la réalité. Si nous rabotons les charges, il s'avèrera nécessaire à la Municipalité, de  
34 dépasser les dépenses prévues dans le budget juste pour tenir. Vous nous avez parlé de notre vision des  
35 choses, c'est déjà d'assurer la poursuite et la marche de la commune. C'est déjà 95% de l'effort. Après il y a les  
36 investissements et tout ce que l'on peut ajouter mais l'essentiel c'est d'assurer la poursuite et le  
37 fonctionnement de la commune et il sera lésé en cas de refus du budget. J'ajoute un aspect qui vous semblera  
38 peut-être anodin, nous n'aurons plus de boursier à partir du 31 décembre et la recherche d'un boursier s'est  
39 avérée tellement difficile que l'on n'en n'a pas trouvé et que l'on ne pourra pas en trouver avant le 1<sup>er</sup> juillet de

1 l'année prochaine. Refuser le budget, nous devons faire un nouveau budget sans boursier avec les 4  
2 personnes qui restent dans le service des finances. C'est la réalité de St-Sulpice aussi, une certaine fragilité. Ce  
3 que je vous demande ce soir c'est d'en tenir compte et de ne pas rendre encore plus difficile un exercice qui est  
4 déjà extrêmement difficile sur le plan financier et des ressources humaines. Une non-entrée en matière ne  
5 règlera rien mais elle rendra beaucoup plus difficile la poursuite du fonctionnement de la commune.

6 **M. le Président** : il y avait aussi une question qui avait été posée sur les ententes intercommunales.

7 **M. O. Matthey - Municipal** : par exemple l'ARASOL a prévu son budget pour 2025 et il y a une augmentation  
8 pour différentes raisons, on ne va pas pouvoir payer la part qui nous est demandée.

9 **M. R. Gygax** : la politique du « être déçu en bien » ce n'est pas que je la cautionne parce qu'un mauvais résultat  
10 reste un mauvais résultat. Refuser le budget me paraîtrait tout à fait raisonnable dans une situation où on  
11 dispose de toute la force administrative au niveau de la commune qui s'avère ne pas être le cas. Nous n'aurons  
12 pas de boursier pour refaire le budget. Apparemment 2 tiers des amendements seraient acceptés par la  
13 Municipalité et modifieront le budget à la baisse. Cela va faire un exercice tout aussi compliqué que de refaire  
14 tout le budget. Est-ce que l'on peut vivre sans budget ? Oui bien sûr, c'est déjà arrivé. Est-ce que l'on peut tout  
15 faire ce que l'on avait prévu ? Non c'est logique. Cela fait 2 ans ou 3 ans que la Municipalité est informée que le  
16 Conseil n'est pas forcément d'accord sur la méthode dire « on veut tout, tout de suite ». On peut aussi vouloir  
17 tout, mais en différé. Pourquoi est-ce que le budget qui serait représenté ne verrait pas certains objectifs  
18 différés ? Cela ne veut pas dire que pour autant, la situation aura changé du jour au lendemain. La France est  
19 en train d'essayer cet exercice, apparemment ça décolore sur le Conseil de St-Sulpice. C'est en votre âme et  
20 conscience de décider si on renvoie cela à la Municipalité et ce n'est pas une catastrophe, la terre continuera  
21 de tourner. A vous de choisir, personnellement refuser un budget ce n'est pas une catastrophe. Cela s'est déjà  
22 fait et la commune n'est pas morte pour autant.

23 **Mme C. Willi - Municipale** : j'entends bien toutes vos critiques. Maintenant j'ai quand même quelques  
24 remarques à faire. Quand on voit le budget, c'est un budget de fonctionnement. Il y a un certain nombre de  
25 postes qui sont exactement identiques en termes de charges, voir plus bas que ceux de l'année passée. Donc  
26 cela ne veut pas dire que la Municipalité veut faire du luxe. Il y a quelques postes qui sont toujours les mêmes,  
27 les ressources humaines, les employés. Par exemple un renfort supplémentaire pour le service des routes et  
28 d'épuration, c'est un engagement prévu qui viendrait en renfort pour un gros dicastère, c'est un engagement  
29 d'une personne technique. Il y a un certain nombre de dépenses au budget concernant les RH qui ont été  
30 provisionné et évalué un peu trop haut parce que l'indexation au cout de la vie est toujours fixée selon la  
31 valeur au 30 novembre de l'année en cours. Le budget est fait avant. Il y a un certain nombre de travaux dans  
32 les bâtiments qui pourraient être reportés mais c'est aussi un maintien du patrimoine administratif parce que  
33 l'on se doit de l'entretenir pour nos prochaines générations. Nous avons eu un certain nombre de questions de  
34 votre part, on a répondu en l'espace de 3 à 4 jours, on a eu toute une journée avec la Commission de Gestion  
35 est des finances (CoGeFi), on s'est expliqué, il y a eu un rapport de la CoGeFi qui est assez positif puisqu'il est à  
36 l'unanimité mois 1 membre, en faveur de ce budget. Je pense que de ne pas ouvrir la discussion serait une

1 manière de museler autant la Municipalité que la CoGeFi pour entrer dans le vif du sujet et puis décider  
2 ensuite.

3 **M. L. Clerc** : pour rappeler à cette honorable assemblée quelles sont les vraies conséquences selon l'étude du  
4 règlement, art. 90, le budget doit être voté au 15 décembre et si cela ne devait pas être le cas, si le budget  
5 n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne devra engager que les dépenses indispensables  
6 à la bonne marche de l'administration. Quant on reçoit un rapport de Commission qui liste 26 amendements,  
7 on peut quand même s'interroger sur la maturité, sur la bonne forme de ce budget. Cela dénote peut-être un  
8 travail supplémentaire nécessaire pour revenir à quelque chose qui est plausible. J'ajoute que les dépenses  
9 indispensables n'empêchent absolument pas la Municipalité de remettre un préavis que le Conseil votera s'il y  
10 a besoin de faire un investissement ou une dépense qui ne rentre pas dans le budget de l'année passée. Cela  
11 ne pose aucun souci.

12 **M. E. Dubuis - Syndic** : au risque de me répéter, j'aimerais souligner que refuser ce budget ne changera rien du  
13 tout à l'état des finances de la commune mais ne fera que rendre encore plus difficile toutes sortes  
14 d'opérations nécessaires, à commencer par la réalisation du budget. Cela demandera beaucoup de travail à  
15 beaucoup de gens, inutilement.

16 **M. H.-J. Hirsch** : sur ce point je pense plutôt que si l'on entre en matière, que l'on discute et que l'on vote ce  
17 budget, cela ne changera rien. Il y a quelques années on a demandé au souverain sur l'aspect de l'imposition et  
18 qui s'est décidé très majoritairement contre l'augmentation des impôts. Nos actions en tant que commune  
19 sont de maintenir la qualité de vie que nous avons, de maintenir les projets ambitieux que nous avons déjà  
20 avant, comme si de rien n'était. On ignore la volonté du souverain et on dit à maintes reprises que la bonne  
21 voie ce serait d'augmenter les impôts donc le peuple ne veut pas la bonne voie et qui sommes nous pour  
22 l'imposer au peuple, cette bonne voie, dont nous sommes peut-être partiellement persuadés ? Cela me semble  
23 une approche douteuse.

24 **M. S. Richards** : j'aimerais remercier tout le monde pour la participation et surtout M. Krafft qui a osé dire des  
25 choses. Moi je n'arrive plus à expliquer à une personne qui me pose la question de pourquoi il y a toujours des  
26 déficits, je pense qu'il faut arrêter d'investir dans une vie que l'on ne peut pas se permettre.

27 **M. R. Pache** : pour ma part, jouer la prudence dans un budget comme le déclare M. le Syndic, me semble une  
28 très mauvaise idée parce que sous-estimer les recettes et surestimer les dépenses, c'est du suicide et c'est  
29 exactement ce qui est en train de se passer maintenant. Pour ma part, on a abondamment parlé ici des  
30 dépenses, on parle assez peu des recettes et je dois dire que je ne comprends pas pourquoi, alors que la  
31 conjoncture ne va pas si mal que ça, qu'il n'y a pas de crash boursier ni d'envolée du taux de chômage, on vient  
32 pareillement nous dégrader les rentrées d'impôts. Il y a deux personnes dans une administration communale  
33 qui devraient avoir un œil averti sur cette question, c'est le syndic et le boursier qui peuvent aller voir la  
34 Commission d'impôts et avoir une vision assez approfondie des éléments fiscaux des contribuables. On est  
35 tellement pessimistes dans ses remontées d'impôts, où est l'analyse politique ? Est-ce que l'on a perdu des  
36 contribuables majeurs mais on en parle jamais.



1 **M. E. Dubuis - Syndic** : je comprends que vous trouviez qu'il y a eu excès de prudence. La prudence en tant  
2 quelle est vraiment une bonne pratique. Il faut être prudent dans un budget et recommandé par toutes les  
3 personnes qui se mêlent de finances communales. Dans le cas précis qui nous occupe, on a sans doute été trop  
4 prudents concernant les revenus d'impôts. J'en ai évidemment discuté longuement avec des collègues syndics  
5 ou des collègues municipaux et beaucoup de communes se retrouvent avec cette situation, au point que l'on a  
6 décidé avec d'autres municipaux et d'autres syndics, notamment dans la région de Morges et de Nyon, de se  
7 retrouver pour essayer de constituer un modèle commun de prévision des impôts. Je n'ai pas voulu changer  
8 notre modèle de prévision des impôts parce que ces résultats ne me plaisaient pas, il a la faiblesse de se baser  
9 sur les résultats d'une seule année et on remarque que dans les communes où le modèle repose sur plusieurs  
10 années, notamment sur 3 ans et on peut le faire bien évidemment. Je pense que c'est la voie qui s'offre à nous  
11 à l'avenir et un groupe est en train de se constituer entre syndics et municipaux pour essayer de trouver ce  
12 genre de modèle. Encore une fois j'aimerais insister sur le fait que ce ne sont pas nos prévisions d'impôts qui  
13 vont changer nos impôts. Nos prévisions donnent une vision plutôt pessimiste de l'année 2025 mais ce n'est  
14 pas pour autant que les comptes 2025 vont être pires.

15 **M. S. Bocchetti** : par rapport à votre prudence, nous n'entendons pas la même chose. Si je remets ça sur le  
16 ménage, si je sais qu'une année j'aurais un salaire moindre, la prudence n'est pas de dire « je perdrais de  
17 l'argent cette année » la prudence c'est de moins dépenser.

18 **Mme C. Probst** : nous parlons beaucoup de dépenses et peu de rentrées, je vous rappelle que le Conseil  
19 communal a voté, en 2023, une augmentation d'impôts afin de combler les déficits récurrents. Notre taux  
20 d'imposition est indécent par rapport à d'autres communes. Avec le référendum, certainement soutenu par  
21 des personnes du Conseil, les gens de St-Sulpice ont refusé cette augmentation, mais on peut se poser la  
22 question sur les informations qu'ils ont reçues concernant les conséquences de ce référendum.

23 **Mme E. Lyonette** : je pense que l'on est déjà rentré en matière. Notre discussion est qualitative et je pense que  
24 les éléments qui ont été présentés sont sérieux. Il ne faut rien négliger mais il faut aussi penser aux  
25 conséquences comme on ne peut pas prévoir l'inflation. Cela veut dire que si l'on fait un budget maintenant, il  
26 faut aussi considérer cela. On arrivera à un budget qui ne sera de toute façon pas plus bas que maintenant. Je  
27 vous invite d'entrer en matière formellement pas seulement informellement.

28 **M. le Président** cela fait 30 minutes que nous parlons de cette entrée en matière ou non, si la parole n'est plus  
29 demandée, je propose de passer au vote. Je clos la discussion.

30 **M. E. Dubuis - Syndic** : du point de vue du personnel de la commune, nous avons une centaine de personnes,  
31 que nous avons souvent beaucoup de peine à recruter parce que le marché du personnel est saturé dans  
32 beaucoup de domaines, on vient d'en faire l'expérience avec le recrutement du boursier qui a échoué, faute de  
33 bons candidats. D'autres postes sont difficiles à repourvoir et que signifie la non-entrée en matière, cela veut  
34 dire qu'il y a des ajustements de taux qui sont très attendus par le personnel et qui ne seront pas réalisés. Cela  
35 veut dire que le personnel ne sera pas indexé et pas d'annuité en tous cas pendant quelques mois. Je pense  
36 que c'est une très mauvaise idée lorsque l'on pense au personnel de faire une non-entrée en matière. Le

1 personnel attend certaines choses et vu que le marché est sec, je pense que l'on peut craindre  
2 raisonnablement une grande mauvaise humeur du personnel et peut-être de désaffection. Je vous invite au  
3 nom de cet intérêt-là en particulier au nom du personnel auquel nous sommes confrontés tous les jours et  
4 c'est une gestion très difficile à réaliser, au nom de ce personnel, d'entrer en matière.

5 **M. O. Chabanel** : c'est juste pour demander un vote à bulletin secret.

6 **M. le Président** : combien de personnes soutiennent l'introduction d'un vote à bulletin secret ? On est au-delà  
7 du 5<sup>ème</sup>.

8 **M. le Président** : pendant que mes collègues distribuent les cartons, je vais vous rappeler la question qui est  
9 posée pour ce vote à bulletin secret. Vous inscrivez « oui » si vous soutenez le fait que le Conseil communal ce  
10 soir entre en matière sur le budget 2025. Si vous décidez que le Conseil communal n'entrera pas en matière ce  
11 soir sur le budget 2025, vous inscrivez « non » sur le carton.

12 Toutes mes excuses. Sachant que c'est une double négation, soyons clair encore une fois. Sachant que l'on vote  
13 sur la non-entrée en matière, les personnes qui inscrivent « oui » sur leur carton, décident de ne pas entrer en  
14 matière. Et ainsi les personnes qui inscrivent « non » sur leur carton, décident d'entrer en matière et ainsi  
15 prolonger le débat sur le budget en tant que tel. Je vous remercie et remercie le Conseil pour cette précision.

16 Nous avons donc été clair. Les personnes qui votaient « oui » votaient pour la non-entrée en matière et les  
17 personnes qui votaient « non » votaient pour l'entrée en matière.

18 Pour le « oui », nous avons 18 personnes et pour le « non », nous avons 17 personnes et nous avons 3  
19 abstentions.

20 **Le Conseil communal décide donc à une voix près la non-entrée en matière sur le budget ce soir.**

21 **M. le Président** : le point n°9 étant clos de façon un peu abrute, nous passons au point 10.

22

## 23 **10. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

24 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- 25
- 26 • **AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois)** : **M. A. Kaeser** – je ne vais pas pouvoir  
27 vous donner beaucoup d'information puisque c'est M. S. Billeter qui devait le faire. Je peux vous dire  
28 c'est que nous avons voté le budget à l'unanimité, il y a aussi eu une discussion sur les accueillantes de  
29 jour parce qu'il y a une nouvelle coordinatrice qui a été engagée, le nombre de places qui ont aussi  
30 augmenté dans la catégorie : 19 à la garderie des Pâquis, 36 à La Plage des Pirates, 20 au Crozet-Parc,  
31 et 44 dans le bâtiment qui est en construction à Bassenge. Nous avons aussi appris que l'AJESOL  
augmente ses subventions pour l'accueil de jour d'urgence et nous avons eu la présentation du bilan

1 intermédiaire du projet inclusion dont on avait déjà entendu parler dans ce Conseil. Le comité de  
2 l'AJESOL nous a dit qu'il souhaitait pérenniser ce projet pour toute l'année 2025 puisque normalement  
3 il devait s'arrêter en juillet et qu'il devrait continuer jusqu'à la fin 2025 et si possible continuer sur les  
4 années suivantes. Par rapport aux chiffres du budget, je ne peux pas vous les donner. Vous les trouverez  
5 prochainement sur le site de l'AJESOL ou demander l'information à M. Billeter à notre prochaine séance.

6 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme D. Burrus** – informe  
7 que la séance du Comité s'est réunie le 5 décembre 2024. Nous avons voté 4 points importants :

8 Le premier, la réorganisation des 4 zones de l'Ouest Lausannois, selon les critères de mobilité donc accès  
9 et difficultés de transports, etc... et on a aussi des nouveaux locaux pour le CMS de Renens Sud, au sud  
10 de la gare, ce qui fait qu'il y aura un meilleur équilibre entre Renens Nord et Renens Sud et en plus de  
11 cela, la bonne nouvelle est que ces futurs locaux seront tout près de l'ARASOL, ce qui est très judicieux  
12 pour la collaboration entre les 2 associations.

13 Le deuxième point, l'étude approfondie sur l'horizon 2040 pour préparer les CMS de demain.

14 Le troisième point, on a trouvé enfin une nouvelle directrice générale pour de l'AVASAD, l'organisme  
15 supérieur entre le canton et les CMS et cette dame s'appelle Mme Isabelle Lehn.

16 Le quatrième point, le plus important pour nous, est celui présenté par Mme Protocolaire sur la  
17 présentation de l'APREMADOL aux communes et vous, M. le Président, vous allez être sollicité par  
18 l'APREMADOL et sa direction pour venir présenter au Conseil en une demi-heure, l'année prochaine,  
19 leurs différentes activités et je trouve que c'est une très bonne chose.

20 • ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) – **Mme L. Richards**  
21 désolée pour ce rapport un peu tardif parce que nous avons eu notre séance le 24 septembre. Le Conseil  
22 Intercommunal de l'ARASOL a adopté le budget à l'unanimité. Pour 2025, le financement régional passe  
23 de CHF 6,48 par habitant à CHF 7,27 par habitant. C'est une augmentation de 12%. Dans le budget, les  
24 coûts de St-Sulpice passe de CHF 32'700.- à CHF 37'300.-

25 • Conseil d'établissement primaire et secondaire – **Mme F. Pojer** – est excusée.

26 • ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **Mme C. Probst** n'a pas d'information.

27 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – **Mme E. Lyonette** pas de communication.

28 **M. le Président** je tenais à remercier mes deux vice-présidents c'est-à-dire M. D.-A. Knüsel et M. E. Cattin pour  
29 le passage du micro durant cette séance, notre huissière étant exceptionnellement occupée ce soir, je leur ai  
30 demandé de faire cela. Nous aurons également un petit peu de rangement de salle à faire après, s'il y a des  
31 personnes motivées à donner un petit coup de mains, c'est avec grand plaisir.

32 Il y a aussi une enquête qui nous a été envoyée par la Confédération sur les manifestations d'hostilité à l'égard  
33 des parlementaires en suisse. Oui, nous sommes des parlementaires. Si cela vous intéresse c'est un petit  
34 sondage, je vous l'enverrai par mail ce soir.

35

## 36 **10. Propositions individuelles et divers**

37 **M. O. Chabanel** : j'avais juste une question pour M. le syndic. Il nous a encore répété ce soir que le délai de  
38 résiliation du boursier est à la fin de ce mois de décembre. Si je me réfère à l'article 52 du règlement du

- 1 personnel, les cadres supérieurs de la commune de St-Sulpice ont 4 mois de délai de résiliation, ce qui porterait  
2 à fin de janvier ce délais.
- 3 **M. E. Dubuis - Syndic** : M. Reymond avait un statut spécial avec trois mois de résiliation. Il sera bien loin fin  
4 décembre. Nous utiliserons tous les moyens à disposition pour que la transition se passe quand même.
- 5 **Mme C. Probst** : j'ai été approchée par plusieurs personnes qui seraient intéressées d'avoir des informations  
6 concernant l'installation de migrants sur la parcelle des Jordils donc de la relation avec l'EVAM. Ceci pas pour  
7 faire un référendum contre l'arrivée de ces personnes mais pour les accueillir le mieux possible.
- 8 **M. E. Dubuis – Syndic** : je réponds volontiers mais on a des signes contradictoires en ce moment sur le sujet,  
9 certains disant qu'ils vont venir et d'autres qu'ils ne vont pas venir. Je préfère donc ne pas vous répondre mais  
10 j'espère avoir plus claire que l'on va vous donner lors de notre prochaine séance.
- 11 **Mme D. Burrus** : je voulais demander à la Municipalité quelles sont les mesures que l'on prend contre les cyber  
12 attaques parce que c'est très à la mode et l'on voit que les entreprises ont ce souci et j'aimerais savoir si l'on  
13 doit s'inquiéter et suite à une émission à la télévision sur la qualité de l'eau potable dans les communes et cela  
14 m'inquiétait un petit peu car il semblerait qu'il y a de nouvelles mesures qui ont été prises en 2020 ou plus  
15 tardivement, notamment par rapport au chlorothalonil et apparemment les communes doivent noter sur leur  
16 site internet quel est le niveau dans l'eau potable chez nous et j'ai essayé de trouver la réponse sur le site et je  
17 ne l'ai pas trouvée.
- 18 **M. O. Matthey - Municipal** : en matière de cyber sécurité, nous avons l'entreprise « Malera » qui s'occupe de  
19 l'informatique donc évidemment, eux suivent de très près toutes les tentatives que nous pourrions avoir sur le  
20 serveur. A part cela, il y a tout un système du canton qui a mis sur pieds une cellule de crise permanente avec du  
21 personnel 24h/24. S'il y a une tentative, on fait tout simplement le 117. Il y a régulièrement des informations à  
22 ce sujet, don récemment une séance d'information que je suis allé suivre à Lausanne.
- 23 Justement, dans le cadre du budget 2025 nous avons un gros problème à fin 2025, peut-être que certains le  
24 savent, en octobre 2025 Microsoft arrête de tenir à jour Windows 10 équipe encore tous nos PC, on doit les  
25 passer en Windows 11 mais beaucoup de nos PC ne peuvent pas passer en Windows 11 car ils sont trop vieux.  
26 On a une quinzaine d'ordinateurs dans la commune qui doivent être changés. On pourrait garder le Windows 10  
27 et se dire qu'on ne fait pas trop les mises à jour mais on sait bien que dans une commune on ne peut pas trop se  
28 permettre ce genre de choses donc on devra faire le nécessaire. Ce sont des dépenses qui ont été budgétées.
- 29 **Mme C. Willi - Municipale** : Mme D. Burrus, tous les renseignements concernant la qualité de l'eau sont sur le  
30 site de la commune sous « prestation, qualité de l'eau », vous avez aussi les dernières analyses qui ont été faites  
31 pour la qualité de l'eau à St-Sulpice en annexe, etc.... Concernant votre question sur le chlorothalonil, il va polluer  
32 principalement des sources donc c'étaient des captages, ce n'est pas l'eau du lac. Des sources polluées parce que  
33 le chlorothalonil était utilisé en traitement dans l'agriculture et ensuite par infiltration cela contaminait les  
34 sources sur le réseau d'eau potable de Lausanne, de manière très générale cette problématique est ressortie, les  
35 sources qui étaient potentiellement concernée ont été mises hors service.
- 36 **M. R. Gyax** : pour une note un peu plus gaie, Noël avant Noël, au nom des sociétés locales, des commerçants  
37 et de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous inviter le 19 au Noël villageois, en la présidence de M. le Président qui  
38 est excusé. C'est sur la place du village, vous aurez un tout ménage d'ici quelques heures.

1 **M. F. Krafft** : je vous annonce le dépôt d'une motion pour la prochaine séance demande un plan financier sur 3,  
2 5, 10 ans, sur plusieurs scénarios. J'invite donc l'ensemble des Conseillers communaux, la Municipalité aussi, de  
3 me contacter si vous voulez refléter les perspectives dans cette motion, pour donner le cadre qui sera  
4 communiqué ensuite à la Municipalité pour qu'elle ait la liberté de travailler sur ce plan, bien sûr non urgent, mais  
5 enfin d'avoir un plan non partisan, au-delà des élections, avec des chiffres sous forme de tableaux, avec des  
6 grandes hypothèses, y compris les revenus fiscaux, les points d'impôt, la population de St-Sulpice qui passera à  
7 7000 et pour qu'on puisse avoir conscience, tous ensemble, de ce plan.

8 **Mme E. Lyonette** : je ne pense pas que l'on puisse faire un plan sur quinze ans comme vous l'avez demandé  
9 avant. C'est nécessaire de développer une vision. Il y a un manque de vision que nous avons tous constaté. C'est  
10 une bonne idée d'avoir une prévision mais pas avoir les chiffres complets parce que pour les 10 ans qui viennent,  
11 vous avez aucune idée comment l'inflation va se développer. Si on arrive à faire une projection des priorités, de  
12 définir les priorités pour la prochaine législature et c'est tout.

13 **Mme C. Willi - Municipale** : je vous remercie, cela part sans doute d'une bonne intention mais je pense qu'il  
14 faudra prendre un petit moment pour essayer de bien compartimenter ce qui est du ressort du Conseil  
15 communal, ce qui est du ressort de la Municipalité, quelles sont les compétences parce qu'il y a peut-être un  
16 petit mélange des genres mais peut-être que l'on peut se retrouver pour en parler.

17 **M. F. Krafft** : je rebondis donc la motion ne sera pas de proposer le plan venant de la Municipalité mais de  
18 demander à la Municipalité de travailler sur ce plan et de nous proposer leur vision à 3, 5, 7, 15 ans par exemple,  
19 si la population augmente vous pensez bien que le personnel communal doit augmenter. Cela veut dire que si  
20 l'on tape sur une population de St-Sulpice à 7500 personnes, il faudra bien les mettre quelque part. Je pense  
21 aussi à l'école. Ce serait bien qu'il y ait un plan. Le plan n'est pas quelque chose de précis, il se révisé. Il vient en  
22 soutien du budget.

23 **M. le Président** : la parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous souhaite de joyeuses fêtes et vous  
24 remercie pour votre présence. Je tiens à vous avouer que ces premiers mois en tant que Président ont été  
25 relativement éprouvants, surtout sur le plan émotionnel, je vous remercierai de réussir à maintenir le calme et  
26 un minimum de soutien vis-à-vis de cela.

27 Je clos cette séance à 22h16, et vous invite pour le traditionnel apéritif et vous remercie pour le rangement.

28

29

30

M. Nicolas Guillot

Mme Anne Kaufmann

31

32

Président

Secrétaire

